

BTSA Services en espace rural



Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), diplôme de niveau III, permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur au sein de nombreuses entreprises. Il prépare également à la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou para-agricole.

Admission

Les demandes d'inscription dans une section préparatoire au BTSA, dans un établissement public ou privé d'enseignement agricole, préparant à cette option au titre de la formation initiale ou de l'apprentissage, s'effectue entre le 20 janvier et le 20 mars de chaque année, sur le portail national « Admission Post Bac ». L'adresse Internet de ce site, qui regroupe l'offre de formation de l'enseignement supérieur post-baccalauréat, est la suivante : <http://www.admission-postbac.fr>

Formation

La formation est organisée par modules interdisciplinaires. Certains enseignements sont communs à tous les BTSA, d'autres sont spécifiques à l'option et permettent de développer les compétences professionnelles requises.

Pour ce BTSA, les champs de compétences sont les suivants :

- Conception / Mise en œuvre de projet sur un territoire rural ;
- Contribution à la gestion d'une structure ;
- Communication et animation.

La formation, pour la voie initiale scolaire, comprend également 12 à 16 semaines de stages, dont 10 prises sur la scolarité.

Ce BTSA est en cours de rénovation, les nouvelles dispositions du diplôme entreront en application à la rentrée 2012.

Horaires - formation initiale à temps plein

horaire global sur les 2ans

DOMAINE	Modules BTSA	Masse horaire globale
Projet personnel de formation et professionnel	M 11 – Accompagnement au projet personnel et professionnel	87 heures
TRONC COMMUN		
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	M 21 – Organisation économique, sociale et juridique	87 heures
	M 22 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 heures
	M 23 – Langue vivante 1	116 heures
EPS	M 31 – Education physique et sportive	87 heures
DOMAINE PROFESSIONNEL		
Traitement de données et informatique	M 41 – Statistiques	72,5 heures
	M 42 – Technologies de l'informatique et du multimédia	43,5 heures
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	M 51 – De l'espace au territoire	115 heures
	M 52 – Les acteurs des services et la dynamique des territoires ruraux	121 heures
	M 53 – Diagnostic de territoire	103 heures
	M 54 – Méthodologie de projet	68 heures
	M 55 – Conception et mise en œuvre d'un projet de service	86,5 heures
	M 56 - Mercatique et qualité des services	81 heures
	M 57 – Gestion juridique et financière des services	116,5 heures
	M 58 – Communication et animation professionnelles	121 heures
Mises en situations professionnelles	M 61 - Stage (s)	12 à 16 semaines dont 10 sur la scolarité
Initiative locale	M 71 – Module d'initiative locale	87 heures
Pluridisciplinarité	Activités pluridisciplinaires	174 heures

Total : 1 740 h

Examen

Il comporte deux groupes d'épreuves comptant chacun pour 50 % dans la délivrance du diplôme.

- Six épreuves maximum sont organisées sous forme de contrôle en cours de formation.

- Traitement de données	3
- Projet écrit d'un produit de communication	3
- Langue vivante I	3
- Économie générale, économie de la gestion de l'eau	3
- Épreuve professionnelle.	8

- Trois épreuves, organisées en fin de formation, permettent de contrôler que les objectifs terminaux de la formation sont atteints. Les coefficients et la nature de certaines épreuves peuvent varier selon l'option.

	Coefficient	durée
- Expression française et culture socio-économique (écrit)	5	4h
- Épreuve professionnelle interdisciplinaire ou épreuve scientifique et technologique (oral et pratique)	7	4h
- Rapport de stage (écrit et oral)	8	0h45

Une moyenne inférieure à 9/20 à l'ensemble de ces 3 épreuves est éliminatoire

Taux de réussite à l'examen, Statistiques 2011

candidats présents : 435

reçus : 342

% reçus : 78,6

Établissements (secteur public)

Voie scolaire

03 - Site de Moulins du LEGTPA du Bourbonnais

Lycée agricole TOURRET
Neuvy - BP 1721
03017 MOULINS cedex
Tél : 04 70 46 92 80

18 - LEGTA Bourges Le Sollier

Le Sollier - CS 18
18570 LE SUBDRAY cedex
Tél : 02 48 69 74 60

19 - LEGTPA Henri Queuille

Rue de l'Agriculture
19160 NEUVIC
Tél : 05 55 95 80 02

22 - LP Saint Briec

3 rue du Vau Gicquel - BP 57050
22070 ST BRIEUC cedex 3
Tél : 02 96 75 12 30

32 - Site de Pavie du LEGTA Auch Beaulieu Lavacant

Site de Lavacant
32550 PAVIE
Tél : 05 62 61 52 20

39 - LEGTA Mancy Lons le Saunier

410 montée Gauthier Villars - BP 50320
39015 LONS LE SAUNIER cedex
Tél : 03 84 47 16 77

43 - LEGTPA Yssingeaux

Domaine de Choumouroux - BP 41
43200 YSSINGEAUX
Tél : 04 71 65 70 50

58 - LEGTA du Morvan

rue Pierre Mendès-France
58120 CHATEAU CHINON VILLE
Tél : 03 86 79 49 80

61 - LEGTPA Sées

rue du 11 novembre 1918
61500 SEES
Tél : 02 33 81 74 00

67 - LPA Erstein

33 avenue de la gare - BP 87
67152 ERSTEIN cedex
Tél : 03 88 59 87 67

77 - LEGTPA Brie Comte Robert

D 319
domaine de Sansalle
77257 BRIE COMTE ROBERT cedex
Tél : 01 60 62 33 00

84 - LEGTA Carpentras

Hameau de Serres
310 Chemin de l'Ermitage - BP 274
84208 CARPENTRAS cedex
Tél : 04 90 60 80 80

85 - LEGTA Fontenay Le Comte

Bel Air
1 boulevard Hoche - BP 287
85205 FONTENAY LE COMTE
Tél : 02 51 50 11 44

86 - LPA de Poitiers

26 avenue de la Fraternité
quartier St Eloi
86000 POITIERS
Tél : 05 49 36 29 40

Apprentissage

46 - Antenne de Lacapelle du CFA de Lot

Le Ségala
Le Bourg
46120 LACAPELLE MARIVAL
Tél : 0

64 - Antenne Oloron Ste Marie

CFA Pyrénées Atlantiques
1051, route du gave d'Aspe - BP 144
64404 OLORON STE MARIE Cedex
Tél : 05 59 39 91 89

Formation continue

19 - CFPPA Meymac

19250 MEYMAC
Tél : 05 55 46 02 00

Pour les Établissements du secteur privé , consulter le portail internet de l'enseignement agricole

www.portea.fr

Après le BTSA

Le BTSA atteste d'une qualification professionnelle. Son objectif est l'insertion professionnelle.

Profil d'emploi : le technicien supérieur en Services en espace rural peut être :

- Responsable d'une entreprise de prestations de services à la population en milieu rural, (animation de la vie locale, tourisme, valorisation du patrimoine, développement durable...);
- Animateur d'une activité, d'une structure, d'un événementiel... dans le cadre des territoires ruraux.

Aux côtés d'exploitants agricoles et d'entrepreneurs ruraux, il peut proposer à partir d'un diagnostic, des projets de services liés aux exploitations.

Aux côtés d'agents de développement, d'élus ou de responsables associatifs, il peut :

- mobiliser, coordonner et animer un réseau et un partenariat ;
- assurer l'interface entre élus, acteurs de la vie locale et spécialistes des projets de développement ;
- formaliser des projets en s'appuyant sur le patrimoine ;
- concevoir ou réaliser des produits, des services, des manifestations et anticiper les besoins d'organisation d'actions ;
- participer à la mise en place de l'organisation de manifestations et réaliser des supports de communication ;
- assurer le suivi administratif et financier des actions menées.

Cependant, la poursuite d'études est de plus en plus recherchée. Le titulaire du BTSA peut :

- préparer une licence professionnelle (dossier à retirer à l'Université) ;
- préparer un certificat de spécialisation (par apprentissage) ;
- préparer un second BTSA en un an, pour acquérir une compétence complémentaire : dans ce cas, les dossiers de candidatures sont à retirer auprès de l'établissement choisi ;
- entrer sur concours dans un établissement d'enseignement supérieur agricole (écoles d'ingénieurs, écoles du paysage), après une année de classe préparatoire post BTSA-BTS-DUT ;
- entrer sur dossier dans les établissements d'enseignement supérieur agricole privés ou à Agrocampus Ouest.

Pour toute autre information :

- www.agriculture.gouv.fr
- www.chlorofil.fr rubrique Enseignement supérieur et recherche
- www.portea.fr pour la liste des SRFD, des établissements par département, des établissements assurant ce BTSA.
- les publications de l'ONISEP sont consultables au centre d'information et d'orientation (CIO) ou sur le site www.onisep.fr
- les documents CIDJ (www.cidj.com)